



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

COMPTE-RENDU REUNION DÉMATÉRIALISÉE COMITÉ CAT DU 3 DÉCEMBRE 2019

Cette réunion fait suite à la réunion de travail du 28 novembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un compte-rendu.

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DE COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2019

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. POINT SUR LES DÉLÉGATIONS

Marc Feuillade souhaite mettre un terme à son mandat de délégué Ile de France au 31 décembre 2019. Marie Tilliard n'a pas de disponibilité suffisante pour continuer à assurer l'intérim de la délégation Maine-Anjou-Touraine.

Un appel à candidature va être adressé par email aux adhérents.

3. COUPES DE FRANCE : DÉSIGNATION DES JUGES

La Coupe de France sur ongulés se déroulera les 25 et 26 avril 2020, elle sera jugée par Hubert Schildknecht.

La Coupe de France sur petit gibier se déroulera les 3 et 4 octobre 2020, Pierre-Louis Niard jugera.

4. CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2020

Les engagements dans les différentes classes ont été adressés aux adhérents à l'exception de ceux pour la classe travail.

En effet, les conditions préalables définies par le Club étaient : sujet recommandé + LST conjointement obtenus l'année précédente. En 2019, compte tenu des difficultés dans la tenue de certaines de nos épreuves, une seule chienne a été inscrite au LST mais elle est sujet recommandé 2018. La SCC a confirmé que nous pouvions engager un mâle et une femelle par variété.

Club des amateurs de teckels
2, Place Jean de Luxembourg
80150
Téléphone
Courriel :

• [Siège social]
• BP 50009
• Crécy-en-Ponthieu
• 03 22 31 97 02
• clubdesamateursdeteckels@wanadoo.fr

Association de Race agréée par le Ministère de l'Agriculture

• Décret 66709 du 21/09/1966. Arrêté de septembre 1970

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

Afin de présenter le maximum de variétés, le modèle de sélection suivant a été retenu pour le CGA 2020 :
=> chien ayant obtenu un excellent en classe travail lors de la Nationale d'Élevage 2019 + SP + sélection du chien ayant obtenu le maximum de sigles différents (peu importe l'année, les sigles J et adultes comptant pour un seul, VP et VPoSP comptant pour un seul, les différentes épreuves SCHWH comptant pour un sigle, les sigles allemands étant comptabilisés si équivalents aux sigles français)
En cas d'égalité, les chiens sont départagés au nombre de 1er prix obtenus

Pour le CGA 2021 qui sera le reflet des résultats obtenus par les chiens lors de la NE 2020, cette méthode de sélection sera reprise toutefois l'excellent devra être un excellent classé (1, 2, 3 ou 4). En cas d'égalité dans le nombre de sigles et dans le nombre de 1^{er} prix obtenus, les chiens seront départagés en fonction de leur classement à la NE.

5. ELECTIONS 2020 :

Me Valérie Brunet, huissier, a établi une offre pour la surveillance du processus électoral incluant le dépouillement des bulletins de vote à son étude. Elle nous propose un forfait de 900 € conforme aux élections précédentes (plus-value pour le dépouillement d'environ 100 € qui facilitera et sécurisera le dépouillement). Ce forfait est validé.

6. ELEVAGE : CHIENS ISSUS DE PARENTS AVEC DES VARIÉTÉS DE POILS DIFFÉRENTES

Une chienne poil long naine (photos fournies qui ne laissent pas de doutes) issue de poils ras nains (5 générations) vient d'être confirmée.

Nous prenons l'avis de la commission élevage du DTK, mais envisageons de bloquer le dossier auprès de la SCC (application du même principe que pour les poils ras issus de poils durs).

Si l'éleveur souhaite poursuivre la procédure de confirmation, il devra au préalable prouver la filiation de l'ensemble de la portée.

7. CONSEIL DE DISCIPLINE - PHILIPPE FANUCCI

Un dossier complet a justifié la convocation de M Fanucci à un conseil de discipline : propos moqueurs, propos homophobes sur les réseaux sociaux, sous-entendus sur le CAT et son comité, non-respect des procédures pour l'engagement de chiens dans les épreuves, utilisation du logo officiel du club pour une manifestation privée non homologuée par le CAT.

M Fanucci ne s'est pas présenté et a adressé un email le 27 novembre à 22h52 au club et à Melle de France.

Le comité estime que, dans son email, M Fanucci semble ne pas mesurer la gravité des faits reprochés et ne s'engage pas à faire évoluer son comportement. Après échange, il est décidé d'une suspension du Club pour une durée de 2 ans assortie d'une interdiction de se présenter aux épreuves de travail et aux événements organisés par le CAT (NE, RE, journées conviviales...).

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

8. MOOK 2019

Marc Feuillade a fait un point sur l'avancée de la réalisation de notre ouvrage annuel. Cette édition enrichie suite aux remarques de nos adhérents intégrera :

- les résultats des grands rendez-vous du Club : CGA, Nationale d'Elevage complétés des résultats de nos 3 Régionales d'Elevages organisées par les délégations durant l'année.
- rapport et commentaires des juges de la NE 2019
- des articles sur les coupes de France de broussaillage
- l'ensemble des résultats de travail
- le tableau d'honneur
- les statistiques de l'année précédente pourront, éventuellement, être reprises.

9. ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'HOMOLOGATIONS DU TAN, LST, DES DIFFÉRENTS TITRES DE CHAMPION ET DE LA GRILLE DE COTATION

Proposition présentée en AG le 5 octobre 2019.

Le projet a été validé par la commission TTCR et est en attente de validation par le comité de la SCC.

Il a été précisé que l'une des deux épreuves de travail devra impérativement avoir été obtenue en 2019 pour permettre l'homologation des titres dans ces nouvelles conditions.

Afin que cette période de transition ne pénalise pas nos teckels, la SCC nous a accordé une année sabbatique pour les différentes homologations (2019 ne compte pas)

10. GESTIONNAIRE DES ÉPREUVES DE TRAVAIL

Il conviendra de trouver une organisation efficace après le départ de Mme Penet pour la saisie des épreuves de travail et des résultats sur le site de la SCC. Dans l'attente de cette nouvelle organisation, Mme Penet continue sa mission.

11. OFFRE GÉNOMIQUE ET APR

La SCC a lancé une offre génomique accessible au grand public et qui permet, à un prix avantageux, de tester de nombreux éléments à partir d'un seul prélèvement (ADN, filiation mais aussi OI, locus couleurs,...). Ce pack inclut également un dépistage génétique de l'apr-crd4 or il semble que ce ne soit pas le seul gène à tester pour les teckels et que l'examen clinique reste la meilleure façon de se garantir d'éventuelles tares.

Nous avons interrogé le docteur Sophie Cognard qui nous a apporté la réponse suivante :

"Il existe en effet des tests génétiques qui recherchent et déterminent le statut d'un individu en particulier pour une mutation en particulier. En l'occurrence, certains laboratoires proposent en effet des tests pour un type particulier d'atrophie de rétine (PRA cord 1 ou 2 en fonction de la variété). Ces mutations sont très rares mais intéressantes à rechercher si l'on a un doute sur le portage dans une lignée.

Par contre, il existe une très grande quantité d'atrophies de rétine d'origine (génétique) inconnue que seul le dépistage clinique peut mettre en évidence. C'est la raison pour laquelle le dépistage clinique (AFEP-MHOC ou EVCO) est toujours complémentaire, mais plus large (dépistage de toute forme de mort rétinienne), que les tests génétiques ponctuels (dépistage d'une seule mutation, homo ou hétérozygote).

(suite)



Club des Amateurs de Teckels

Nous poursuivons nos investigations auprès de la SCC et du Pr Chaudieu afin de savoir si nous pouvons - ou pas - envisager de remplacer l'examen clinique par un test ADN.

12. FINANCES

Point transmis par Patrick Couturaud

Comptabilité au 31/10/2019

Dépenses : 62 678.36€
Recettes : 64 414036€ **Résultat : + 1 736.00€**

Trésorerie

Crédit Agricole : 45 374.21€
La Poste : 1 280.74€
Livret A La Poste 10.00€ **Total : 46 664.95€**

Dépenses à venir :

Loyer (2x215.00)	430.00€	
Salaire (2x800.00)	1600.00€	
Urssaf (2x600.00)	1200.00€	
Frais postaux (2x200.00)	400.00€	
Téléphone (2x70.00)	140.00€	
Internet (2x60.00)	120.00€	
Comité du 28/10/2019	1000.00€	Total : 4 890.00€

Résultat prévisionnel 2019 : - 7 000.00€

Résultat Estimé 2019 de l'ordre de : - 4 000.00€

Le remboursement des frais d'inscriptions au CGA va être effectué à hauteur de 50 % aux propriétaires des chiens engagés et jugés et pour la Coupe de France sur ongulés, le remboursement se fera au seul teckel classé (2ème sur le podium), pas de teckels sur le podium pour la Coupe de France sur petits gibiers.